

## Séance du 13 janvier 2014

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi le 13 janvier 2014 à 20h00.

Sont présents : Mme Manon Champigny,  
M. Richard Mireault,  
Mme Jocelyne Calvé,  
M. Jacques Martin,  
M. André Drouin,

tous conseillers et formant le quorum du Conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

### **2014-01-001 Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 20h02 sur proposition de M. Richard Mireault, appuyée par Mme Jocelyne Calvé.

### **2014-01-002 Adoption des procès-verbaux**

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par Mme Manon Champigny, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

### **2014-01-003 Approbation des procès-verbaux**

Sur proposition de M. Richard Mireault, appuyée M. Jacques Martin, il est résolu que les procès-verbaux des séances des 9 et 16 décembre derniers soient approuvés tels que rédigés.

### **Communications du conseil**

#### **Période de questions**

### **2014-01-004 Règlement 285-2014-01 (véhicules hors route)**

Il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu que le règlement 285-2014-01, intitulé « *Règlement modifiant le règlement 177-2001-07* » concernant la circulation des véhicules hors-route sur certains chemins municipaux soit adopté.

### **2014-01-005 Règlement 286-2014-02 (chemin des Tournesols)**

Sur proposition de M. André Drouin, appuyée par Mme Jocelyne Calvé, il est résolu que le règlement 286-2014-02, intitulé « *Règlement concernant le nom de certaines voies de circulation* » soit adopté nommant ainsi un nouveau chemin « Chemin des Tournesols ».

### **2014-01-006 Règlement 287-2014-03 (période de question sur les sujets à l'ordre du jour)**

Il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu que le règlement 287-2014-03, règlement abolissant la période de questions sur les sujets à l'ordre du jour, soit adopté.

**2014-01-007**     **Acquisition d'une camionnette**

**CONSIDÉRANT** que, suite à un appel d'offres sur invitation, deux soumissions ont été reçues pour la fourniture d'une camionnette;

**CONSIDÉRANT** que la soumission déposée par Automobiles Réjean Laporte & Fils inc. est la plus basse soumission conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Manon Champigny, et résolu que la municipalité acquière une camionnette de Automobiles Réjean Laporte & Fils inc. au coût de 26 936 \$ (taxes en sus).

Suite à la résolution précédente, il est suggéré que le secrétaire-trésorier procède à la vente de la camionnette actuelle par voie d'encan. Un avis sera publié en ce sens dans La Voix de Saint-Didace.

**2014-01-008**     **Soumissions pour vidange des fosses septiques**

Suite à la réception des résultats des soumissions pour la vidanges des fosses septiques par la municipalité de Mandeville et à sa résolution 408-12-2013, il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par M. André Drouin, et résolu que la municipalité de Saint-Didace entérine la décision prise par la municipalité de Mandeville d'accorder le contrat à 2758-9555 Québec inc. / Vacuum St-Gabriel enr.

**Demande de M. Marc-André Morin**

La municipalité ayant déjà répondu à cette demande par sa résolution 2013-08-121, une copie de cette résolution sera adressée à M. Morin.

**2014-01-009**     **Demande du Club Optimiste St-Didace**

**ATTENDU** que l'école Germain-Caron a été construite par les citoyens de Saint-Didace;

**ATTENDU** que le Club Optimiste organise des activités pour les jeunes depuis plus de vingt ans;

**ATTENDU** que le Club Optimiste a défrayé les coûts pour aménager un local de services à l'école;

**ATTENDU** que la cuisine, aménagée par le Club Optimiste, était sécuritaire pour tout le monde;

**ATTENDU** que d'autres locaux sont disponibles pour l'entreposage des équipements d'éducation physique;

**ATTENDU** que le sous-sol de l'école est en quelque sorte la salle communautaire de la municipalité;

**ATTENDU** que la municipalité soutient l'école Germain-Caron depuis plusieurs années;

**ATTENDU** que la municipalité appuie les activités que le Club organise pour nos jeunes;

**ATTENDU** que les jeunes ont hâte, à la fin de chaque mois, de manger soupe et dessert préparés par les membres du Club;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu de soutenir le Club Optimiste de Saint-Didace dans ses démarches afin de récupérer le local dans le même état où il était depuis plusieurs années.

**2014-01-010**      **Délégué au comité « Nous existons »**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu que Mme Manon Champigny et, en son absence, M. André Drouin, soient nommés représentants de la municipalité auprès du comité « Nous existons ».

**2014-01-011**      **Programme AccèsLogis Québec**

**ATTENDU** que, partout au Québec, des ménages locataires, soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules ont des besoins pressants de logements de qualité à des prix abordables;

**ATTENDU** que des ménages de notre municipalité de Saint-Didace ont des besoins de logements abordables;

**ATTENDU** que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

**ATTENDU** que le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

**ATTENDU** que les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

**ATTENDU** que le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

**ATTENDU** que ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets, plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

**ATTENDU** que le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différents contextes et réalités de développement d'un territoire à l'autre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par Mme Manon Champigny, et résolu de :

- demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;
- demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permette de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui soit équitable quant à la participation requise par les milieux;
- demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année;
- transmettre copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, M. Sylvain Gaudreault, ainsi qu'au président du Conseil du Trésor, M. Stéphane Bédard, et au ministre des Finances, M. Nicolas Marceau.

**2014-01-012**      **Comité Défi Enfant**

Suite à la demande présentée par Cible Famille Brandon concernant le comité Défi Enfant, il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par M. André Drouin, et résolu que le conseil municipal autorise et appuie le Comité dans la réalisation de son programme de vitrine.

## **Rapports**

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport des permis émis durant le mois.

Il dépose ensuite les déclarations des intérêts pécuniaires de chacun des membres du Conseil, soit : M. Yves Germain, maire, et des conseillers(ères) Mme Manon Champigny, Mme Jocelyne Bouchard, M. Richard Mireault, Mme Jocelyne Calvé, M. Jacques Martin et M. André Drouin. Tous les membres du conseil ont donc déposé leur déclaration.

### **2014-01-013 Avis de motion (Code d'éthique et de déontologie)**

Mme Manon Champigny dépose un projet de « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux » devant être adopté à une séance ultérieure de ce Conseil.

### **2014-01-014 Mutuelle de prévention**

Les membres du conseil en ayant fait lecture et s'en déclarant satisfaits, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu que l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée et que la Fédération québécoise des municipalité soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM.

### **2014-01-015 Comptes**

Il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. André Drouin, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 79 193.27 \$ soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

### **2014-01-016 Remerciements à M. Marc Grégoire**

Il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que des remerciements soient adressés à M. Marc Grégoire pour sa collaboration dans l'établissement d'une entrée pour faciliter l'accès au dépôt à sel de la municipalité.

## **Période de questions**

### **2014-01-017 Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée 20h50 sur motion de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par M. Richard Mireault.